

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Fund Solutions – EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF

Données à fin juin 2024

UBS Asset Management

La Suisse et son secteur financier se sont donnés pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le « net zéro » d'ici 2050. Cette réduction doit permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2 °C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C. Les dernières connaissances scientifiques montrent qu'un réchauffement global supérieur à 1,5 °C aurait des conséquences potentiellement catastrophiques sur la nature et la société humaine.

Les Swiss Climate Scores établissent de bonnes pratiques de transparence visant à rendre les produits financiers compatibles avec les objectifs climatiques afin d'encourager les décisions d'investissement contribuant à la réalisation des objectifs climatiques.

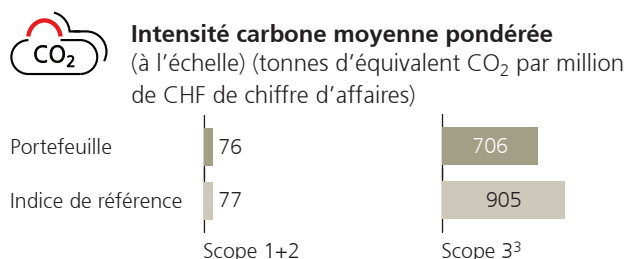
Ce rapport a pour but d'offrir aux investisseurs une plus large transparence sur les indicateurs clés de durabilité, qui ne font pas partie du processus d'investissement du fonds. Les indicateurs suivants informent davantage les investisseurs sur l'exposition du fonds à certains sujets ESG.

Situation actuelle (applicable au portefeuille éligible)

Proportion du portefeuille éligible² par rapport au portefeuille total: 100%

Emissions de gaz à effet de serre

Sont prises en compte toutes les sources d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises du portefeuille, y compris, quand elles sont pertinentes, les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits (scope 1 à 3).



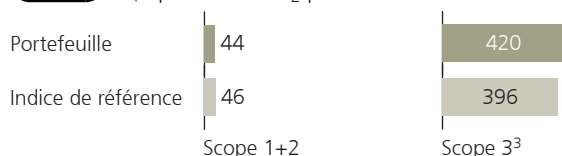
Proportion du portefeuille éligible pris en compte :

Scope 1+2: 100%, Scope 3: 100%

Proportion de l'indice de référence éligible pris en compte :

Scope 1+2: 100%, Scope 3: 100%

Empreinte carbone (à l'échelle) (équivalent tCO₂ par million de CHF investi)




Proportion du portefeuille éligible pris en compte :

Scope 1+2: 100%, Scope 3: 82%

Proportion de l'indice de référence éligible pris en compte :

Scope 1+2: 100%, Scope 3: 80%

 Fiabilité de l'estimation **moyenne**¹

Indice de référence: Euro Stoxx 50

¹ Indique la précision globale des scores individuels selon le modèle original des Swiss Climate Scores publié par le Secrétariat d'Etat suisse aux questions financières internationales (SIF)

² Indique la proportion de sociétés au sein du portefeuille, les sociétés et les émetteurs souverains étant définis selon un cadre de classification externe du secteur.

³ Pour plus de détails sur les émissions de scope 3, veuillez consulter le glossaire

Ce rapport contient les données arrêtées au dernier jour de la période de référence ou les dernières données disponibles pour la période. UBS Asset Management – Swiss Climate Scores pour: UBS (Lux) Fund Solutions – EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF – données sur les actifs en portefeuille arrêtées au 30.06.2024

Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Les milieux scientifiques s'accordent sur la nécessité de sortir du charbon et de mettre un terme au financement des nouveaux projets impliquant des combustibles fossiles. Les chiffres ci-dessous montrent la part d'investissement dans des entreprises qui réalisent plus de 5% de leurs revenus dans ces secteurs d'activité.

Part d'investissement dans des entreprises exerçant des activités dans le secteur:



 Fiabilité de l'estimation **élevée**¹

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Fund Solutions – EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF

Gestion en faveur du net zéro

Gestion en faveur du net zéro

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en alignant rigoureusement leur stratégie d'investissement sur une trajectoire de décarbonation compatible avec un réchauffement maximal de 1,5 °C.

Le portefeuille s'inscrit-il dans un engagement de l'institution financière vérifié par un tiers visant à atteindre zéro émissions nettes et prévoyant des objectifs intermédiaires crédibles?

Non Oui

La stratégie d'investissement inclut-elle un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre des investissements sous-jacents au moyen d'objectifs concrets à court (1 à 3 ans) ou moyen (5 ans) terme?

Non Oui

Dialogue crédible sur le climat

Les institutions financières peuvent contribuer à la transition vers la neutralité des émissions en faisant en sorte que les entreprises dans lesquelles elles investissent mettent en œuvre des plans de transition jusqu'en 2050 qui reposent sur une base scientifique et vérifiés par un tiers.

Les initiatives de dialogue avec les entreprises sur le climat sont-elles à la hauteur des enjeux?

Non Oui

Part des entreprises du portefeuille soumises à une stratégie active d'engagement en faveur du climat: **11.6%**

Part des votes soutenant les résolutions en faveur du climat*: **9.4%**

* Ces données se rapportent à une période différente de celle couverte par le Rapport annuel sur l'actionnariat actif. Voir «Dialogue crédible sur le climat» dans le glossaire.

[Lien vers le Rapport annuel sur l'actionnariat actif](#)

L'institution financière est-elle membre d'une initiative en faveur du climat?

Non Oui

Nom: Climate Action 100+

 Fiabilité de l'estimation **moyenne**¹

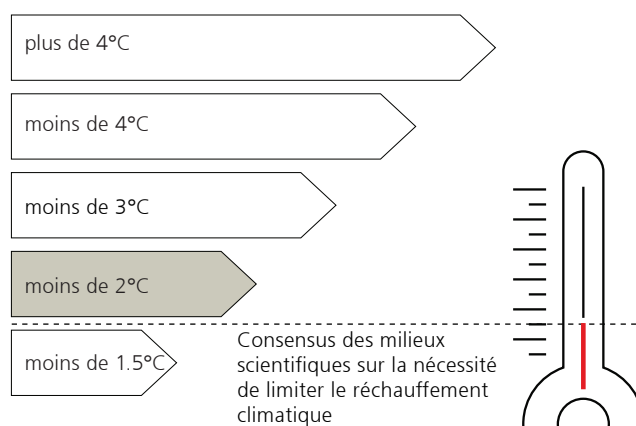
Engagements vérifiés en faveur du net zéro

Un nombre croissant d'entreprises s'engagent volontairement à atteindre zéro émission nette et forment des objectifs intermédiaires pour y parvenir. L'efficacité de ces engagements dépend de la crédibilité, du fondement scientifique et de la transparence des objectifs intermédiaires.

Part des entreprises du portefeuille ayant pris des engagements vérifiés pour atteindre le «net zéro» et pour la fixation d'objectifs intermédiaires crédibles: **54.6%**

 Fiabilité de l'estimation **élevée**¹

Potentiel de réchauffement global (facultatif)



Il s'agit de l'ampleur du réchauffement planétaire qui se produirait si l'économie mondiale se fixait les mêmes ambitions que les entreprises du portefeuille. Certains portefeuilles qui veulent contribuer activement à la réalisation des objectifs climatiques peuvent intentionnellement inclure des investissements dans des entreprises qui ne sont pas encore en mesure de limiter le réchauffement à 1,5°C, mais qui cherchent à contribuer activement à l'alignement climatique des entreprises investies afin d'aligner une plus grande part de l'économie réelle au fil du temps.

Proportion du portefeuille prise en compte: **82%**

Scénarios climatiques utilisés: Network for Greening the Financial System (NGFS)

Fournisseur de données: MSCI ESG Research LLC

UBS peut utiliser d'autres méthodologies et mesures pour construire ou mesurer la performance du portefeuille selon des stratégies spécifiques, et celles-ci peuvent ne pas être directement comparable à cette mesure. Pour plus de détails sur la façon dont le produit est géré, veuillez vous référer à la documentation du produit.

 Fiabilité de l'estimation **faible**¹

Le gouvernement suisse considère que la combinaison d'indicateurs susmentionnée, leur publication et les critères minimaux pour ces indicateurs constituent les bonnes pratiques actuelles pour apporter de la transparence en ce qui concerne la compatibilité des flux financiers avec les objectifs climatiques. Le Conseil fédéral recommande à tous les acteurs suisses du marché financier d'appliquer les «Swiss Climate Scores» à tous les placements financiers et à tous les portefeuilles clients, dès lors que cela semble judicieux.

¹ Indique la précision globale des scores individuels selon le modèle original des Swiss Climate Scores publié par le Secrétariat d'Etat suisse aux questions financières internationales (SIF)

Glossaire

Certains indicateurs et éléments de données contenus dans le présent rapport sont directement influencés par des facteurs sur lesquels UBS n'a aucune influence directe ou n'a qu'une influence partielle. Il s'agit notamment des mesures gouvernementales ou réglementaires applicables, de la qualité et de la disponibilité des données normalisées (par exemple, les émissions de carbone), du développement et de l'amélioration des méthodologies et des outils méthodologiques requis (par exemple, les risques liés au climat) ou de l'amélioration de la transparence (par exemple, en ce qui concerne la divulgation des données par les entreprises). Les domaines dans lesquels ces dépendances sont particulièrement importantes sont décrits dans les sections correspondantes ci-dessous.

Evolution des paramètres liés au climat

Nous avons conçu des méthodologies que nous utilisons pour présenter des indicateurs tels que l'intensité et l'empreinte carbone ou la gestion en faveur du net zéro, au niveau du portefeuille. Ces méthodologies sous-tendent les indicateurs présentés dans ce rapport. Les organismes de normalisation et les régulateurs continuent à publier de nouvelles normes et orientations, à mettre à jour les directives existantes et à renforcer les exigences réglementaires en matière d'information sur le climat. Les indicateurs que nous publions sont basés sur les données dont nous disposons, et qui peuvent être de l'ordre de l'estimation ou de l'approximation lorsque des données réelles ou spécifiques ne sont pas disponibles. Nous avons l'intention de mettre à jour nos méthodologies, nos indicateurs et les informations que nous publions au gré des nouvelles orientations et exigences réglementaires qui s'imposeront à UBS. Des mises à jour importantes pourront être nécessaires.

Couverture et mise à l'échelle du portefeuille

En termes de gestion d'actifs, les Swiss Climate Scores (SCS) sont particulièrement adaptés aux portefeuilles diversifiés d'actions et d'obligations d'entreprises (alors qu'ils sont moins pertinents pour les classes d'actifs telles que les liquidités, les obligations souveraines, l'immobilier, les hedge funds, la dette privée ou le private equity). Nous envisageons de produire le rapport SCS pour nos portefeuilles d'actions et d'obligations comme indiqué ci-dessus. Ainsi, les paramètres qui seraient touchés (intensité carbone et empreinte carbone) ne sont mesurés que pour la partie du portefeuille (ou de l'indice de référence) réservée aux entreprises, lorsque les exigences en matière de couverture des données sont respectées, telles que définies dans le champ d'application du SCS. Afin de fournir un chiffre représentatif du portefeuille qui puisse être comparé à l'indice de référence, les valeurs des indicateurs des émissions de gaz à effet de serre (intensité carbone et empreinte carbone), du portefeuille et de l'indice de référence sont mises à l'échelle de 100% de la partie du portefeuille réservée aux entreprises, lorsque la couverture minimale des données du portefeuille atteint 40%. Le cas échéant, il doit

être noté que, dans des cas particuliers, lorsque l'indice de référence et le portefeuille ont une proportion différente d'entreprises et États souverains, ne représenter que la partie du portefeuille portant sur les sociétés peut conduire à une mesure disproportionnée de l'exposition. Les valeurs de couverture des données ne sont pas mises à l'échelle du portefeuille.

La formule spécifique au fournisseur utilisée pour calculer le score du portefeuille en matière de potentiel de réchauffement global conduit aux mêmes résultats pour les pondérations du portefeuille mises à l'échelle et non mises à l'échelle. Pour ce rapport, le nombre non mis à l'échelle est appliqué, et reste comparable à l'indice de référence.

Obligations d'entreprises

Le système de classification pour distinguer les émetteurs entreprises et souverains est la méthodologie Bloomberg Barclays. Les obligations titrisées sont exclues du calcul. « Absence d'exposition » si le fonds n'est pas investi dans les émetteurs concernés durant le mois visé. Au sens strict, les obligations d'entreprises sont des titres de créance émis par des entreprises. Mais au sens large, le terme désigne toutes les obligations autres que celles émises par les gouvernements dans leur propre monnaie. Le secteur du « crédit », comme on l'appelle fréquemment, inclut donc les émissions d'entreprises, d'organisations supranationales et d'organes gouvernementaux. La principale caractéristique qui distingue les obligations d'entreprises des obligations d'État est le risque de défaut.

Exposition aux produits dérivés

Les produits dérivés auxquels le portefeuille a recours, directement ou dans le cadre d'investissements dans des fonds de fonds, sont considérés comme un investissement net réel dans les titres sous-jacents aux fins du calcul du carbone et de l'indicateur de risque climatique prospectif. Les produits dérivés ont un effet sur tous les calculs des indicateurs et, dans la mesure où de nombreux cadres de reporting auxquels les investisseurs ont accès aujourd'hui ne couvrent pas les subtilités des produits dérivés, ces indicateurs sont fournis sur la base d'efforts raisonnables.

Emissions de gaz à effet de serre de scope 1

Emissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit.

Emissions de gaz à effet de serre de scope 2

Emissions indirectes provenant de la production d'énergie (électricité, vapeur, chauffage ou refroidissement) achetée ou acquise et consommée par les entreprises dans lesquelles le portefeuille investit. Les émissions de scope 2 proviennent de l'établissement où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont produits.

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Fund Solutions – EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF

Emissions de gaz à effet de serre de scope 3

Emissions indirectes non incluses dans le scope 2 et que l'on retrouve tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise, en amont ou en aval. A titre d'exemple, les émissions provenant de l'extraction, de la production et du transport de matériaux nécessaires à la fabrication d'un produit et les émissions provenant de l'utilisation et de l'élimination du produit après sa vente par l'entreprise. Veuillez noter que lorsqu'un fonds a pour objectif d'être inférieur à l'indice de référence, cet engagement est pris uniquement au niveau des émissions de scope 1+2 (et non au niveau du scope 3). De plus, en raison de la forte présence d'estimations dans le champ d'application du scope 3, combinée aux préoccupations concernant le chevauchement des émissions entre les entreprises d'un même portefeuille, les mesures du scope 3 peuvent induire en erreur le lecteur. Par exemple, un double comptage peut se produire lors de la déclaration des émissions de gaz à effet de scope 3 agrégées au portefeuille. En effet, les émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur d'une entreprise peuvent être les émissions directes d'une autre entreprise. Par conséquent, ces mesures doivent être interprétées avec prudence.

Intensité carbone (à l'échelle) (tonnes d'équivalent CO2 par million de CHF de chiffre d'affaires)

L'intensité carbone moyenne pondérée mesure l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone. Cet indicateur donne un aperçu des risques potentiels liés à la transition vers une économie sobre en carbone, dès lors que les entreprises à forte intensité de carbone sont susceptibles d'être davantage exposées aux risques de marché et réglementaires liés au carbone (risque de transition). Il est calculé en additionnant le produit de la pondération et de l'intensité carbone des différentes entreprises en portefeuille (émissions de carbone scopes 1+2 et 3 / chiffre d'affaires en millions CHF).

Fournisseur des données : MSCI ESG Research

Empreinte carbone (à l'échelle) (tonnes d'équivalent CO2 par million de CHF investi)

Exprime l'empreinte de gaz à effet de serre d'une somme investie. Les émissions de carbone des scopes 1+2 et 3 sont attribuées aux investisseurs sur la base d'une approche de détention fondée sur l'EVIC (valeur d'entreprise, trésorerie comprise) et normalisée par la valeur actuelle du portefeuille. Elle est calculée en additionnant le produit de la pondération et de l'intensité EVIC des différentes entreprises en portefeuille (émissions de carbone scopes 1+2 et 3 / EVIC en millions CHF). Fournisseurs d'indices : UBS Asset Management, MSCI ESG Research

Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

S'agissant de l'exposition au charbon thermique et aux autres combustibles fossiles, le seuil de 5% des revenus (déclarés ou estimés) s'applique aux activités directement liées à l'exploration et à la production de combustibles fossiles. Le

périmètre d'activité comprend l'ensemble de la chaîne de valeur lorsque des données sont disponibles. Les « autres combustibles fossiles » désignent ici le pétrole et le gaz. Le charbon fait l'objet d'un calcul distinct. Le seuil de 5% est exigé par le modèle SCS à des fins de reporting et peut ne pas refléter la façon dont le produit est géré. Pour connaître les seuils appliqués dans le cadre de la gestion du produit, veuillez vous référer à la documentation produit.

Net zéro

Au niveau mondial, le «net zéro» (ou zéro émission nette) se définit comme le niveau auquel les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines dans l'atmosphère sont équilibrées par les absorptions anthropiques, c'est-à-dire le retrait des GES de l'atmosphère à la suite d'activités humaines délibérées au cours d'une période donnée (Source : GIEC).

Dialogue crédible sur le climat

Les Swiss Climate Scores (SCS) rendent compte de l'activité d'engagement menée auprès des entreprises qui ne répondent pas à nos attentes en matière climatique et de l'exercice de droits de vote en lien avec le climat.

L'activité de vote et d'engagement telle que mesurée par les SCS concerne uniquement les questions climatiques et n'est pas représentative de l'activité de vote et d'engagement du portefeuille dans sa globalité. Les informations figurant dans les SCS peuvent donc différer de celles reprises dans les rapports qui rendent compte de l'applicabilité générale de la Politique d'actionnariat actif d'UBS AM au portefeuille. Pour une liste complète des initiatives climatiques auxquelles UBS participe, voir l'Annexe correspondante du Rapport annuel sur l'actionnariat actif. Ce rapport contient également des informations sur les activités de vote auprès d'entreprises spécifiques. Le Rapport annuel sur l'actionnariat actif est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.ubs.com/global/en/assetmanagement/capabilities/sustainable-investing/stewardship-engagement.html>

La période couverte par le Rapport annuel sur l'actionnariat actif s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile concernée. Les données du présent rapport SCS concernant la part des entreprises du portefeuille soumises à une stratégie active d'engagement en faveur du climat sont alignées en conséquence. Les données reprises dans le présent rapport SCS concernant la part des votes soutenant les résolutions en faveur du climat couvrent la période allant du 1er février 2023 au 31 décembre 2023, et tiennent compte des améliorations apportées à la Politique de vote d'UBS pour un meilleur alignement au « net zéro ». Ces améliorations sont entrées en vigueur le 1er février 2023. Cette activité d'engagement et de vote est appliquée à la composition du portefeuille telle qu'elle était à la date pertinente pour le présent rapport (fin du trimestre). Pour la part des votes soutenant les résolutions en faveur du climat, les positions affichant une pondération inférieure à 0,5 point de base sont exclues du calcul.

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Fund Solutions – EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF

Glossaire

Potentiel de réchauffement global (°C)

Cet indicateur rend compte de la Hausse implicite de la température (ITR, Implied Temperature Rise) et fournit une indication sur la manière dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux. Pour plus d'informations sur l'ITR, veuillez vous référer à la documentation sur la méthodologie de MSCI. Fournisseur des données : MSCI ESG Research. L'indicateur ITR est publié à des fins de transparence dans des cas précis (lorsque la couverture des données est supérieure à 40%) et peut ne pas être utilisé pour la gestion du produit.

Conversion de devises

Une conversion USD/CHF est appliquée au niveau du produit au taux de clôture au comptant du dernier jour ouvrable du trimestre le plus proche suivant le Tableau de conversion d'UBS. Notez que la fluctuation du taux de conversion des devises peut avoir un effet sur les mesures converties de USD en CHF (intensité carbone et empreinte carbone).

Indice de référence

ESG gestion active: Le choix de l'indice de référence est motivé par des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et répond notamment à la nécessité de refléter fidèlement les objectifs financiers du fonds. Pour les stratégies à gestion active, un indice de référence classique est généralement retenu afin de bénéficier d'un univers d'investissement large. Le but est de pouvoir évaluer le degré d'amélioration des pratiques ESG par rapport à l'indice en question, ainsi que les coûts et avantages de l'investissement durable. Pour les fonds non ESG, les indicateurs ESG sont comparés à l'indice de référence classique, qui fournit un univers d'investissement large auquel la gestion active peut être appliquée.

ESG gestion passive: Le choix de l'indice de référence est motivé par des considérations liées à la mise en oeuvre du portefeuille, et répond notamment à la nécessité de refléter fidèlement les objectifs financiers et ESG du fonds. Pour les stratégies à gestion passive, un indice de référence ESG est sélectionné afin de trouver un équilibre entre une erreur raisonnable de suivi et le meilleur alignement ESG possible. Afin d'évaluer le degré d'amélioration des pratiques ESG, la performance ESG du fonds est également présentée par rapport à un indice de marché large représentatif de l'univers d'investissement parent sur lequel l'indice de référence ESG est basé. Pour les fonds à gestion passive non ESG, les indicateurs ESG sont présentés par rapport à l'indice de marché large qui est répliqué par le fonds.

Rapprochement des actifs sous gestion

Ce rapport ne prend en compte que les positions dont le règlement est effectif à la date du rapport, avant rapprochement des actifs sous gestion. Les positions négociées mais non encore réglées ne sont donc pas incluses. Par conséquent, les chiffres des actifs sous gestion figurant dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres rapports d'UBS établis à la même date.

Swiss Climate Scores

UBS (Lux) Fund Solutions – EURO STOXX 50 ESG UCITS ETF

Avertissement

Informations aux investisseurs

Le présent rapport et les informations qu'il contient sont fournis à titre d'information uniquement et ne sauraient être interprétés comme une invitation à formuler une offre en vue de l'achat ou de la vente de titres ou d'autres instruments financiers en Suisse, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction. Aucune décision d'investissement concernant (les titres de) UBS Group AG, UBS AG ou leurs sociétés affiliées ne doit être prise sur la base du présent rapport. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le Rapport annuel 2022 d'UBS, disponible à l'adresse ubs.com/investors.

Arrondi | Les chiffres présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués dans les tableaux et le texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur la base de chiffres non arrondis. Les données relatives aux variations absolues entre les périodes de référence, apparaissant dans le texte et pouvant être calculées à partir des chiffres repris dans les tableaux, sont présentées sur une base arrondie.

Sources des données | Pour établir ce rapport, nous nous sommes appuyés sur certaines informations et données de tiers, sans les vérifier. Nous n'acceptons aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces données. Nos principales sources de données sont les suivantes : Sources : ©2023 MSCI ESG Research LLC, reproduit avec permission.

Informations importantes

Fonds UBS régis par le droit irlandais, luxembourgeois ou suisse.

L'indice de référence est la propriété intellectuelle du fournisseur de l'indice. La Catégorie d'Actions n'est ni sponsorisée ni approuvée par le fournisseur de l'indice. Veuillez vous référer au prospectus ou au supplément du Fonds pour consulter l'avertissement dans son intégralité.

Avant tout investissement, veuillez lire attentivement et dans leur intégralité le prospectus et le document d'informations clés en vigueur. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou toute documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions d'un fonds, et non un actif sous-jacent donné (immeuble ou actions de société). Les informations contenues dans le présent rapport sont basées sur des sources qu'UBS Asset Management considère comme fiables et de bonne foi, mais dont l'exactitude n'est pas garantie. Elles ne sauraient par ailleurs constituer une description exhaustive des titres, des marchés ou des développements dont il y est fait mention. Les hypothèses, estimations et opinions contenues dans le présent rapport sont formulées à partir d'informations que nous avons obtenues de sources fiables et sont susceptibles d'évoluer sans préavis. Les détails et les opinions contenus dans ce document sont fournis par UBS sans aucune garantie et sont destinés à l'usage personnel du destinataire et à des fins d'information uniquement. Le présent document contient des déclarations dites « prospectives », liées notamment à l'évolution future de nos activités. Si ces déclarations prospectives reflètent notre jugement et nos attentes quant au développement futur de nos activités, un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs importants pourraient dans les faits donner lieu à des développements et des résultats sensiblement différents. Les parts des fonds UBS mentionnées aux présentes ne seront pas forcément disponibles dans toutes les juridictions ni pour toutes les catégories d'investisseurs. Elles ne peuvent par ailleurs être ni proposées, ni vendues ni remises à quiconque aux Etats-Unis. Les informations contenues aux présentes ne sauraient être considérées comme une invitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente de titres ou d'instruments financiers connexes. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ce document ne peut être reproduit, redistribué ou republié à quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite d'UBS Asset Management Switzerland AG ou d'une société affiliée locale.

CH (pour les fonds domiciliés dans l'Union Européenne)

Représentants en Suisse pour les fonds UBS de droit étranger et proposés à des investisseurs non qualifiés: UBS Fund Management (Suisse) AG, boîte postale, CH-4002 Bâle. Agent payant: UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich.

CH (pour les fonds domiciliés dans l'Union Européenne ou en Suisse)

Les prospectus, le document d'informations clés, les statuts ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels des fonds UBS sont disponibles gratuitement dans la langue requise par le droit local applicable auprès d'UBS Asset Management Switzerland AG, c/o UBS AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse ou auprès d'UBS Fund Management (Suisse) AG, boîte postale, CH-4002 Bâle.

Certaines informations contenues aux présentes (les « Informations ») proviennent/sont protégées par les droits d'auteur de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC ou leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou d'autres fournisseurs de données (collectivement, les « Parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Les Informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. Les Informations ne sauraient constituer ou être utilisées comme une offre d'achat ou de vente, une promotion ou une recommandation à l'égard de tout(e) titre, instrument financier ou produit, stratégie de négociation ou indice. Elles ne sauraient par ailleurs être considérées comme une indication ou une garantie de performances futures.

Certains fonds peuvent être basés sur ou liés à des indices MSCI, et MSCI peut être rémunéré sur la base des actifs sous gestion du fonds ou d'autres indicateurs.

MSCI maintient une séparation nette entre certaines Informations et la recherche qui sous-tend les indices. Aucune Information ne peut en elle-même servir à déterminer quels titres il convient d'acheter ou de vendre ni à quel moment. Les Informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qu'il en fait ou qu'il autorise. Aucune Partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite à cet égard. Aucune Partie MSCI ne pourra être tenue responsable de toute erreur ou omission en lien avec les Informations contenues aux présentes, ou de tous dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris un manque à gagner), même après avoir été avisée de l'éventualité de tels dommages.